



Conseil de sécurité

Distr. générale
16 mai 2014
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général concernant les pouvoirs de la représentante suppléante du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

Conformément à l'article 15 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le Secrétaire général annonce qu'il a reçu du Représentant permanent du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies une lettre datée du 15 mai 2014 indiquant que M^{me} Tasmin Rohman a été nommée représentante suppléante du Royaume-Uni au Conseil de sécurité.

De l'avis du Secrétaire général, cette lettre constitue des pouvoirs provisoires suffisants.

